



LE CLUB PARTENAIRE :



Riche de 300 licenciés, le Basket Club Villefranche Beaujolais, dont les équipes fanions évoluent en Régional 2 masculine et Départemental 2 féminine, s'engage depuis plusieurs années dans la formation sportive et humaine des jeunes joueuses et jeunes joueurs.



Le club est composé de 22 équipes, de U7 à seniors, masculines et féminines, d'une école départementale de mini-basket labellisée et d'entraîneurs diplômés (4 brevets d'état 1er degré, 1 entraîneur régional, 1 licence STAPS, 2 étudiants STAPS anciens élèves du lycée, 1 entraîneur en formation fédéral niveau 2, 8 entraîneurs fédéraux niveau 1).

L'objectif est de permettre à chacun de progresser afin d'évoluer à son meilleur niveau possible.

LA FORMATION :



- Un entraîneur, titulaire du DEJEPS, assurent les séances hebdomadaires au gymnase de l'escale à Arnas.
- L'enseignement dispensé est conforme aux directives de la FFBB, les places sont réservées aux élèves licencié(e)s du club.



- Ecole d'arbitrage intégrée à la section sportive.
- La licence UNSS (20 € en 2017-2018) et la licence FFBB sont obligatoires.
- L'élève s'engage à participer aux compétitions organisées par la fédération et l'association sportive du lycée.



- Le lycée s'engage à libérer les élèves le mardi et le jeudi à 15h 45 pour les entraînements.
- La participation aux entraînements peut être suspendue si le travail et/ou les résultats sont insuffisants.

LE RECRUTEMENT :



- Retrait des dossiers de candidature sur demande adressée au lycée.
- Le BCBV organise une séance d'évaluation du niveau de pratique des candidats.
- L'inscription au lycée s'établit en fonction de l'appréciation du niveau scolaire des élèves

LE TRANSPORT :



- Les trajets sont organisés par le lycée. Durant ces trajets les élèves sont placés sous la responsabilité du lycée.
- S'ils n'utilisent pas, après autorisation, ce moyen de transport, les élèves mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs représentants légaux, les élèves majeurs sont placés sous leur propre responsabilité.

LE SUIVI MEDICAL :



- Un certificat d'aptitude et un électrocardiogramme, établis par un médecin du sport choisi par la famille, devront être fournis lors de l'inscription définitive. Il devra être daté de juin 2020 et une copie sera remis au Lycée.